



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

ports

Question au Gouvernement n° 2437

Texte de la question

DIRECTIVE BOLKESTEIN ET DIRECTIVE PORTUAIRE

M. le président. La parole est à Mme Marylise Lebranchu, pour le groupe socialiste.

Mme Marylise Lebranchu. Ma question s'adresse également à Mme la ministre déléguée aux affaires européennes.

Le contexte reste extrêmement difficile en France où, de plus en plus, les salariés entendent que pour avoir un peu plus de croissance économique et sans doute un peu moins de chômage, il faut toucher au code du travail, peut-être augmenter la durée légale du temps de travail, ne bénéficier désormais que de contrats de deux ans.

M. Jean Leonetti. Il fallait voter " oui " à l'Europe !

Mme Marylise Lebranchu. C'est dans ce contexte difficile, madame la ministre, qu'une nouvelle directive européenne a fait beaucoup de bruit : il s'agit de celle concernant les dockers (*Murmures sur les bancs du groupe de l'Union pour un mouvement populaire*), alors qu'on ne peut pas dire qu'entre les ports européens existe une quelconque concurrence.

Le Parlement européen vient de repousser cette directive,...

M. Jean Leonetti. Ramenez Fabius !

Mme Marylise Lebranchu. ...comme il avait repoussé la directive Bolkestein, à laquelle vous vous étiez opposée, avez-vous dit. Or, le seul commentaire que les travailleurs français et européens entendent est que cette directive va être reprise par la Commission.

Cet acharnement à faire croire qu'en Europe, pour obtenir de la croissance, pour favoriser le développement, pour améliorer l'emploi, il faut absolument toucher au droit du travail,...

M. Jean-Jacques Descamps. C'est vrai !

Plusieurs députés du groupe de l'Union pour un mouvement populaire. À bas les 35 heures !

Mme Marylise Lebranchu. ...toucher aux salaires, toucher au temps de travail, est démobilisateur pour tous ceux qui font beaucoup d'efforts pour que notre pays et l'Europe avancent.

M. Jean-Jacques Descamps. Amalgame !

Mme Marylise Lebranchu. Je pense que l'idée consistant à laisser penser que le seul choix consiste à baisser les salaires, baisser les rémunérations, baisser le niveau de protection, est démobilisatrice. (*Protestations sur les bancs du groupe de l'Union pour un mouvement populaire.*)

On ne peut pas vouloir à la fois réconcilier les citoyens français et les citoyens européens avec l'Europe et toujours laisser filer ces directives, qui nous ont même conduits à réformer la façon dont vivent les marins à bord des bateaux, et cela en des termes encore plus durs que ce que prévoyait la directive.

Je crois qu'il est temps, madame la ministre, que vous disiez à la Commission qu'on ne réconciliera jamais les Européens avec l'Europe en demandant toujours plus de sacrifices à ceux qui travaillent, aux salariés. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste et du groupe des député-e-s communistes et républicains.*)

M. Jean-Jacques Descamps. Démagogie !

M. le président. La parole est à M. le ministre des transports, de l'équipement, du tourisme et de la mer.

M. Dominique Perben, *ministre des transports, de l'équipement, du tourisme et de la mer*. Madame Lebranchu, vous avez fait allusion au projet de directive sur l'organisation portuaire. Je souhaite tout d'abord informer

L'Assemblée nationale que le Parlement européen a repoussé cette directive en fin de matinée.

Plusieurs députés du groupe de l'Union pour un mouvement populaire. Bien dit !

M. François Liberti. On le sait !

M. Michel Lefait. C'est grâce au vote des députés français !

M. le ministre des transports, de l'équipement, du tourisme et de la mer. Or, vous ne l'avez pas dit, madame Lebranchu !

J'affirme ensuite avec beaucoup de fermeté que je regrette très profondément les incidents qui se sont déroulés à Strasbourg ; ils n'ont pas donné une bonne image de l'action syndicale ! (*Protestations sur les bancs du groupe des député-e-s communistes et républicains. - Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour un mouvement populaire.*) Il n'est en effet pas normal qu'à l'occasion d'un tel débat, soixante-quatre policiers aient été blessés et que, cet après-midi, l'on présente douze comparutions immédiates devant le tribunal correctionnel de Strasbourg !

M. Yves Bur. C'est scandaleux ! Ce sont des voyous !

M. Maxime Gremetz. Il y a voyous et voyous !

M. le ministre des transports, de l'équipement, du tourisme et de la mer. Cela devait être dit afin que les choses soient claires. (*Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour un mouvement populaire.*)

J'en viens maintenant au fond. Vous avez regretté, madame Lebranchu, que la Commission ait présenté à nouveau devant le Parlement européen un texte quasiment identique à celui qui avait suscité des réserves. Je rappelle à l'Assemblée nationale que la France, en particulier par la voix de mon prédécesseur, avait clairement émis un certain nombre de réserves sur ce texte, en particulier sur l'absence d'études d'impact précises de ce projet de directive ainsi que sur " l'auto-assistance ".

Maintenant que ce projet a été repoussé par le Parlement européen, que faut-il faire ? Je voudrais attirer l'attention de l'Assemblée nationale sur la nécessité de mettre les ports européens en capacité de profiter de l'augmentation du trafic maritime. Telle est la grande question à laquelle il nous faut répondre.

M. Jean Le Garrec. Cela n'a rien à voir !

M. le ministre des transports, de l'équipement, du tourisme et de la mer. Aussi, rien ne pourra se faire sans un travail préalable de discussion avec l'ensemble des opérateurs, des organisations professionnelles et des organisations syndicales.

M. Maxime Gremetz. C'est laborieux !

M. le ministre des transports, de l'équipement, du tourisme et de la mer. Seule cette manière d'agir nous permettra d'apporter des réponses satisfaisantes et en particulier d'empêcher le *dumping* social.

(*Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour un mouvement populaire.*)

Données clés

Auteur : [Mme Marylise Lebranchu](#)

Circonscription : Finistère (4^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question au Gouvernement

Numéro de la question : 2437

Rubrique : Transports par eau

Ministère interrogé : transports, équipement, tourisme et mer

Ministère attributaire : transports, équipement, tourisme et mer

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 19 janvier 2006

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue dans le journal officiel le 19 janvier 2006